

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 16/07/2020

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS MOYENNE DURANCE

Le Comité local de sélection du fonds Moyenne Durance, réuni le vendredi 6 mars 2020, a accordé un financement à deux entreprises ayant vocation à s'installer dans le département, pour un montant total de 60 795 euros.

Cette subvention est issue du « fonds Moyenne Durance » lui-même créé par la convention du 29 avril 2010 associant l'État, les collectivités territoriales et les institutions bancaires. Ce fonds a pour objectif de financer des projets créateurs d'activités sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de la Moyenne Durance.

Les bénéficiaires de cette subvention s'engagent ainsi à atteindre des objectifs chiffrés en matière de création d'emplois sur le territoire. Les subventions ne seront définitivement acquises que si ces objectifs sont atteints dans un délai de trois ans. Les bénéficiaires pouvant, le cas échéant, être tenus de les rembourser.

Les porteurs de projets sont notamment accompagnés par les services de l'État, l'Agence de développement (AD 04) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI 04).

Deux entreprises seront prochainement bénéficiaires de ces nouveaux financements :

- **SAS SAGGAM**, spécialisée dans la fabrication de grillages de soutènement, de grillages anti-fouisseurs ainsi que de grilles de palissage. L'entreprise prévoit la création de 5 emplois sur la commune de Château-Arnoux – Saint-Auban. La subvention de 30 000 euros permettra l'acquisition et la mise en place d'un pont roulant et d'une rampe de chargement indispensables pour le démarrage de l'activité sur le nouveau site ;
- **ENTAGRI France** qui assemble des mobile-homes haut de gamme. La subvention de 30 795 euros, conditionnée à la création de 8 emplois sur la commune de Château-Arnoux Saint-Auban, est destinée à financer le besoin en fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité.